

Déclaration de Kigali sur les maladies tropicales négligées

Engagement à mettre fin aux MTN

D'incroyables progrès ont été réalisés dans la lutte contre les maladies tropicales négligées (MTN), un ensemble de 20 maladies qui affaiblissent, défigurent, et tuent. Quarante-trois pays ont éliminé au moins une MTN, 600 millions de personnes n'ont plus besoin de traitement contre les MTN, et le nombre de cas de certaines de ces maladies qui ont tourmenté l'humanité pendant des siècles, comme la maladie du sommeil ou la maladie du ver de Guinée, est au plus bas. Ces progrès prouvent qu'il est possible de mettre fin aux MTN¹.

Le succès obtenu est attribuable à de nombreux facteurs, mais deux d'entre eux jouent un rôle particulièrement important si l'on veut poursuivre ces avancées.

Le premier est l'appropriation nationale. Aucun progrès n'aurait été possible si les pays concernés n'avaient pas adopté les objectifs internationaux pour les traduire en stratégies nationales puis les mettre en œuvre. Il est essentiel que les pays continuent d'assurer le leadership de la lutte contre les MTN et de se l'approprier pour que perdurent les résultats concrets constatés à grande échelle.

Le second est le partenariat. Le travail en partenariat et la collaboration d'un large éventail de parties prenantes ont caractérisé le mouvement de lutte contre les MTN. Cette coopération a inclus le plus important partenariat public-privé au monde. En 2012, des entreprises du secteur, des pays donateurs, des fondations privées, des institutions de recherche et des organisations de la société civile se sont réunis pour approuver la Déclaration de Londres sur les MTN², en soutien à l'élaboration de la première feuille de route de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour ces maladies³. Il est nécessaire de poursuivre et d'élargir ce partenariat, qui doit être axé sur les pays et les communautés touchés. Ce n'est qu'au moyen d'une action coordonnée et collaborative permettant à chaque partenaire de jouer son rôle que nous pourrons atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et réaliser les cibles de la feuille de route 2021-2030 de l'OMS pour les MTN, qui prévoient l'éradication de deux maladies (la maladie du ver de Guinée et le pian) et l'élimination d'au moins une MTN dans 100 pays.

Les efforts de lutte contre les MTN sont une réussite mondiale en matière de santé, mais il reste encore beaucoup à faire avant que le monde ne soit libéré de ces maladies⁴, étant donné que 1,7 milliard de personnes ont besoin d'interventions de lutte contre les MTN chaque année.

Par ailleurs, la COVID-19 a eu des répercussions sur les services de santé essentiels de nombreux pays, les programmes de lutte contre les MTN ayant été particulièrement perturbés. La COVID-19 a également prouvé l'importance capitale d'investir dans des systèmes de santé primaires solides, capables à la fois de faire face aux maladies endémiques, telles que les MTN, et de rendre le monde plus résistant face aux pandémies.

Il est nécessaire d'agir de concert afin d'éviter que la COVID-19, de futures pandémies et les conséquences du changement climatique, ne réduisent à néant des années de progrès et n'exposent des millions d'enfants à des maladies évitables. Les circonstances actuelles nous fournissent une occasion décisive de changer la vie des personnes touchées par les MTN, qui sont souvent enfermées dans le cercle vicieux de l'extrême pauvreté parce qu'elles ne peuvent pas aller à l'école ni travailler. Les MTN sont évitables ou peuvent être soignées : il est donc en notre pouvoir d'y mettre un terme.

¹Nous considérons que « mettre fin » aux MTN signifie les contrôler, les éliminer ou les éradiquer, comme indiqué dans la feuille de route 2021-2030 de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

² La Déclaration de Londres sur les MTN est disponible à l'adresse suivante : <https://unitingtocombatntds.org/resource-hub/who-resources/london-declaration-neglected-tropical-diseases/>.

³ La feuille de route 2012-2020 de l'OMS pour les MTN est disponible à l'adresse suivante : https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/79080/WHO_HTM_NTD_2012.1_fre.pdf.

⁴ Par « libéré » des MTN, nous entendons un monde dans lequel ces maladies seront contrôlées, éliminées ou éradiquées, comme indiqué dans la feuille de route 2021-2030 de l'OMS.

Confidentiel

Par conséquent, chacun d'entre nous, les signataires de la présente déclaration, s'engage à faire la part qui lui revient à l'échelle mondiale, régionale, nationale, des populations locales et des partenaires pour que les MTN soient éradiquées, éliminées ou contrôlées d'ici 2030.

Déclaration de Kigali sur les maladies tropicales négligées

Forts des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Londres sur les maladies tropicales négligées (MTN) et en plaçant les individus et les communautés au centre de la lutte contre ces maladies, nous, les signataires de la présente déclaration, nous engageons ensemble à mettre fin aux MTN⁵.

Nous reconnaissons que les MTN sont des maladies résultant de la pauvreté et des inégalités. En nous attaquant aux MTN, nous réduirons la pauvreté, lutterons contre les inégalités, renforcerons les systèmes de santé, augmenterons le capital humain et développerons la résilience des populations locales, nous rapprochant ainsi de l'objectif de couverture Santé universelle et de l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD). La présente déclaration est au bénéfice et au service des 1,7 milliard de personnes qui continuent de souffrir de MTN.

Nous, les signataires de la présente déclaration, nous engageons à atteindre la cible du 3^e ODD⁶ portant sur les MTN et à réaliser les objectifs de la feuille de route de l'OMS « *Lutter contre les maladies tropicales négligées pour atteindre les objectifs de développement durable : feuille de route pour les maladies tropicales négligées 2021–2030* »⁷.

Collectivement déterminés à respecter le principe de « ne pas nuire », nous honorerons les engagements et apporterons les contributions, comme indiqué dans la présente déclaration en :

- veillant à ce que les personnes touchées par les MTN – en particulier les femmes et les filles, les personnes handicapées et les minorités et groupes de population sous-représentés – soient au centre des programmes et des processus décisionnels relatifs aux MTN ;
- jouant le rôle de défenseurs et d'ambassadeurs de la lutte contre les MTN en renforçant leur reconnaissance et l'importance qu'elles revêtent à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale, et en faisant des MTN un enjeu prioritaire aux plus hauts niveaux ;
- soutenant la lutte multisectorielle et multidisciplinaire contre les MTN, y compris au moyen de l'approche « Une seule santé », qui intègre les interactions entre la santé humaine, animale et environnementale et lutte contre les effets du changement climatique sur les MNT ;
- développant des services qui offrent un accès équitable à la prévention, au diagnostic, au traitement et à la prise en charge de la morbidité des MTN ;
- libérant des ressources nationales, y compris par le renforcement des infrastructures de santé publique permettant la mise en œuvre des services efficaces de lutte contre les MTN, complétées par des ressources externes ;
- identifiant des moyens de financement durables et en assurant la bonne gestion des ressources disponibles pour maximiser l'impact et l'efficacité économique ;
- travaillant de manière coordonnée et intégrée, selon une approche fondée sur les services de santé primaires et ancrée dans des systèmes nationaux résilients qui bénéficient aux communautés touchées ;
- investissant dans la recherche et l'innovation autour de nouveaux médicaments et méthodes de diagnostic pour les domaines prioritaires de la feuille de route 2021-2030 de l'OMS relative aux MTN et, selon les besoins, en facilitant le transfert de technologie et le financement pour garantir un approvisionnement durable en produits de base pour les

⁵Nous considérons que « mettre fin » aux MTN signifie les contrôler, les éliminer ou les éradiquer, comme indiqué dans la feuille de route 2021-2030 de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour les MTN.

⁶ <https://sdgs.un.org/goals>

⁷ La feuille de route 2021-2030 de l'OMS pour les MTN et les documents connexes sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.who.int/fr/publications/i/item/9789240010352>.

Confidentiel

MTN ;

- améliorant la collecte et l'utilisation des données pour orienter les programmes, accroître leur efficacité et accélérer les progrès ;
- assurant de manière transparente le suivi et la publication de rapports de progression sur les engagements et contributions énoncés dans la présente déclaration, pour nous rendre mutuellement des comptes tout en encourageant l'appropriation nationale des programmes nationaux de lutte contre les MTN.

En agissant ensemble, en adoptant des approches axées sur l'individu et en intervenant de manière transversale dans différents secteurs, nous pouvons atteindre les cibles des ODD relatives aux MTN ainsi que les objectifs de la feuille de route 2021-2030 de l'OMS pour les MTN, et les pérenniser. Nous pouvons éradiquer deux maladies, éliminer au moins une maladie dans 100 pays et diminuer de 90 % le nombre de personnes nécessitant une prise en charge pour une MTN. Honorer ces engagements contribuera à soulager les souffrances, à réduire les facteurs de pauvreté liés à la santé, à réduire les handicaps et la stigmatisation ainsi qu'à améliorer le bien-être mental et l'inclusion au sein de la société.

Engagements et contributions des parties prenantes

L'atteinte des objectifs fixés dans la présente déclaration dépend de la capacité de toutes les catégories de parties prenantes à travailler ensemble et à honorer leurs obligations. Chaque partie prenante apporte une contribution unique et vitale. Collectivement, ces contributions se traduisent par des progrès.

En tant que gouvernements nationaux

Nous nous engageons à faire preuve de leadership politique et d'appropriation nationale en :

- ancrant les services et interventions de lutte contre les MTN dans nos systèmes nationaux de santé ;
- veillant à ce que les programmes de prévention, de diagnostic et de traitement des MTN soient prioritaires, dotés de toutes les ressources nécessaires et fassent partie intégrante des plans stratégiques nationaux portant sur la santé ou relevant d'autres ministères connexes (tels que l'agriculture, la santé vétérinaire, la lutte antivectorielle, l'eau et l'assainissement, l'égalité homme-femme et la famille ainsi que l'environnement), dans le cadre de l'approche « Une seule santé » ;
- affectant des fonds suffisants et en nous engageant en faveur des interventions de lutte contre les MTN ;
- maximisant l'impact des dons de médicaments contre les MTN provenant des entreprises de l'industrie pharmaceutique en veillant à la disponibilité des ressources nécessaires à la distribution de ces médicaments ;
- améliorant la surveillance et la cartographie des maladies, ainsi que la manière dont les données sont collectées et utilisées, notamment grâce à un recours accru aux outils numériques, afin de mieux cibler les services de lutte contre les MTN et d'en améliorer la prestation ;
- supprimant les obstacles à l'accès, tels que les droits de douane appliqués aux dons de médicaments contre les MTN, afin de garantir la distribution rapide de ces médicaments aux populations vulnérables ;
- élaborant des politiques nationales de santé publique sur la prévention et le traitement des MTN ;
- veillant à mettre en place des systèmes d'information pour la gestion de la santé afin de gérer les données relatives aux MTN et d'établir des rapports financiers et programmatiques sur les indicateurs clés de performance nationaux relatifs aux programmes de lutte contre les MTN ;
- établissant des rapports sur la progression de la lutte contre les MTN au niveau national dans le cadre du dispositif de suivi et d'évaluation du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁸ ;
- passant d'un système reposant sur l'obtention de dons de médicaments à grande échelle à la fourniture de services de diagnostic et de distribution des médicaments essentiels à un prix abordable dans le cadre des systèmes de santé nationaux, en commençant par les personnes qui en ont le plus besoin et en utilisant les ressources nationales en collaboration avec le secteur privé. (La viabilité dépendra de la poursuite des dons à court terme, et d'une transition graduelle vers des systèmes de diagnostic et de prise en charge financés par les pays à moyen et à long terme).

⁸ <https://sdgs.un.org/2030agenda>

En tant que parlementaires

Nous nous engageons à :

- utiliser les leviers politiques à notre disposition pour sensibiliser au coût humain des MTN, qui sont des maladies évitables et curables ;
- proposer et à élaborer des lois et des budgets qui témoignent de la volonté politique de mettre fin aux MTN⁹, et du leadership et de l'engagement à rendre compte en la matière ;
- favoriser une prise de conscience accrue des effets positifs résultant du soutien aux programmes nationaux de lutte contre les MTN sur la sécurité sanitaire au niveau mondial.

En tant que maires et dirigeants locaux des pays touchés

Nous nous engageons à :

- utiliser notre position d'intermédiaires entre les autorités nationales et les communautés locales pour accélérer le développement rural et urbain de manière intégrée et créer des environnements sains et prospères ;
- mobiliser les populations locales et leurs leaders et à leur donner les moyens d'identifier les problèmes locaux de santé publique, tels que les MTN et les facteurs de risque locaux persistants qui y sont associés ;
- trouver des solutions fondées sur des données probantes et d'origine locale aux MTN et aux problèmes de santé publique qui y sont liés, ainsi qu'à rendre compte de leur mise en œuvre ;
- coordonner les services entre secteurs en vue d'améliorer l'environnement bâti – notamment les logements, la construction et l'entretien des infrastructures, la gestion de l'eau et de l'assainissement ainsi que l'élimination des déchets dans le respect de l'environnement – afin de réduire la propagation des MTN et d'autres maladies transmissibles ;
- travailler avec les organisations de la société civile (qui constituent une passerelle importante entre les pouvoirs locaux et les populations difficiles à atteindre), les autorités nationales, le secteur privé et d'autres parties prenantes clés en vue de mettre fin aux MTN¹⁰ ;
- veiller à ce que les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les minorités et populations sous-représentées soient inclus dans l'élaboration des politiques et les processus décisionnels.

En tant qu'organes continentaux et régionaux

Nous nous engageons à :

- assurer le leadership politique pour que les MTN soient reconnues comme priorités de santé et de développement dans nos régions ;
- soutenir une action multisectorielle coordonnée de lutte contre les MTN au sein de nos États Membres ;

⁹Nous considérons que « mettre fin » aux MTN signifie les contrôler, les éliminer ou les éradiquer, comme indiqué dans la feuille de route 2021-2030 de l'OMS pour les MTN.

¹⁰Nous considérons que « mettre fin » aux MTN signifie les contrôler, les éliminer ou les éradiquer, comme indiqué dans la feuille de route 2021-2030 de l'OMS pour les MTN.

- évaluer les progrès accomplis en vue de mettre fin aux MTN¹¹ et à prendre les mesures requises pour rectifier la trajectoire suivie si nécessaire ;
- féliciter les pays à mesure qu'ils franchissent des étapes décisives ;
- faire connaître et à promouvoir les bonnes pratiques d'élimination des MTN ;
- fournir des outils, tels que les bilans statistiques de l'ALMA, pour encourager les États Membres à rendre compte de la réalisation des objectifs de lutte contre les MTN au niveau régional ;
- coordonner et, dans la mesure du possible, à harmoniser l'approbation et l'élaboration de directives relatives aux outils de prévention et de traitement des MTN afin de réduire les délais d'adoption de nouveaux diagnostics, médicaments et vaccins ;
- mettre en place une plateforme pour la planification stratégique et la synchronisation transfrontalière des interventions visant à contenir les MTN ;
- promouvoir le contrôle et l'élimination des MTN auprès des États Membres et des autres parties prenantes clés ;
- établir des plateformes d'organisation de réunions et de forums qui auront pour but de promouvoir les activités de plaidoyer et les partenariats axés sur le contrôle ou l'élimination des MTN.

En tant qu'entreprises du secteur privé et pharmaceutiques

Nous réitérons notre engagement à :

- soutenir les programmes nationaux et internationaux d'accès aux médicaments pour les MTN, conformément à la feuille de route de l'OMS à l'horizon 2030, via nos conventions de dons de médicaments et de diagnostics fiables, sûrs et efficaces, accompagnées d'un financement complémentaire des bailleurs et des gouvernements, dans le but de contrôler, d'éliminer et/ou d'éradiquer les MTN ;
- soutenir la recherche-développement autour de nouveaux traitements, et leur diffusion aux populations et aux programmes en vue d'une transposition sûre et efficace à grande échelle, selon ce qui sera nécessaire pour atteindre les objectifs de la feuille de route 2030 de l'OMS pour les MTN et au-delà ;
- co-crée, en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux, des solutions durables de renforcement des systèmes de santé locaux ;
- aider les pays concernés à s'approprier leurs programmes MTN par l'élaboration de plans nationaux qui intègrent les programmes MTN dans les systèmes de santé nationaux.

En tant que bailleurs publics et privés

Nous nous engageons à déployer nos ressources techniques et financières pour aider les pays à réaliser les objectifs de la feuille de route 2021-2030 de l'OMS en :

- établissant des partenariats et en collaborant avec les pays d'endémie pour soutenir leurs plans et l'administration des ressources en vue d'atteindre les objectifs spécifiques fixés pour les différentes maladies, tout en construisant des systèmes de santé résilients ;
- encourageant d'autres bailleurs à soutenir la lutte contre les MTN et en stimulant la coordination entre eux sous la houlette des pays d'endémie ;

¹¹ Ibid.

- facilitant un financement durable par une collaboration avec les mécanismes de financement nationaux, et en veillant à ce que les ressources des bailleurs affectées à la lutte contre les MTN viennent compléter les ressources nationales plutôt que les affaiblir ou les remplacer ;
- collaborant avec les gouvernements, le milieu universitaire, l'OMS et les acteurs du secteur pour financer la recherche de nouveaux traitements et diagnostics afin d'accélérer les progrès dans la lutte contre les MTN, conformément aux priorités des pays d'endémie.

En tant qu'organisations multilatérales

Nous nous engageons à :

- investir dans le renforcement des systèmes de santé en continuant à soutenir la fourniture de services intégrés et à financer les principales composantes des programmes qui accompagnent les interventions de lutte contre les MTN ;
- plaider en faveur de plans stratégiques nationaux de lutte contre les MTN solides et axés sur les résultats, à aider les pays à élaborer leurs plans stratégiques nationaux relatifs au contrôle, à l'élimination et à l'éradication des MTN et à soutenir les pays dans la mise en œuvre de leurs programmes de lutte contre les MTN ;
- mobiliser des ressources pour soutenir les services nationaux de lutte contre les MTN, ainsi que le développement de diagnostics et de médicaments ;
- faire des MTN un pilier du Plan d'action mondial pour Une seule santé¹² sous l'égide de l'Alliance tripartite Plus (composée de l'Organisation mondiale de la Santé, de l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, de l'Organisation mondiale de la santé animale et du Programme des Nations unies pour l'environnement), dans le cadre plus large du renforcement des capacités, de la coordination multisectorielle et de l'allocation des ressources.

En tant qu'organisations non gouvernementales, de la société civile et communautaires

Nous nous engageons à :

- coordonner, en tant que partenaires de mise en œuvre, nos contributions avec les pays d'endémie afin d'atteindre les objectifs de la feuille de route 2021-2030 de l'OMS pour les MTN, notamment en plaidant en faveur de l'augmentation et du maintien des ressources nationales affectées aux programmes de lutte contre les MTN pour renforcer leur stabilité financière ;
- favoriser une participation accrue des populations touchées par les MTN à tous les niveaux pour la conception, la mise en œuvre, l'orientation des politiques ainsi que les activités de recherche et de suivi-évaluation des programmes de lutte contre ces maladies ;
- protéger les populations touchées par les MTN en respectant le principe de « ne pas nuire », tout en impliquant tous les individus dans la lutte contre les MTN et en créant des réseaux locaux de soutiens actifs pour accompagner les objectifs de plaidoyer et de mobilisation sociale et des ressources ;
- mettre en place des pratiques fondées sur des éléments probants – à partir de données solides – permettant la mise en œuvre d'interventions durables venant soutenir la

¹² <https://www.who.int/groups/one-health-high-level-expert-panel>.

résilience des systèmes de santé et une action programmatique intégrée, à l'échelle et visant l'impact requis ;

- adopter une approche inclusive pour recenser, mettre en œuvre, suivre et évaluer les projets et programmes de lutte contre les MTN, en tenant compte des questions de genre et des besoins spécifiques des différentes catégories de population (par exemple, les personnes à mobilité réduite, les femmes, les hommes, les jeunes ou les personnes âgées).

En tant qu'institutions universitaires et de recherche

En alignant nos champs d'intervention sur la feuille de route 2021-2030 de l'OMS pour les MTN et en travaillant avec les pays concernés, nous nous engageons à :

- mettre en œuvre un programme de recherche coordonné et piloté par les pays qui mette davantage l'accent sur le renforcement des capacités de recherche, l'innovation, l'accès et l'équité ;
- encourager la recherche interdisciplinaire (impliquant les sciences biomédicales et sociales) afin de mieux comprendre, dans toutes les disciplines, le fonctionnement des MTN, y compris la manière dont les services qui les combattent peuvent être intégrés avec succès dans les systèmes de santé nationaux et locaux, et d'étudier comment les connaissances acquises peuvent être traduites dans les politiques et dans les pratiques ;
- faire participer les populations locales à l'élaboration d'interventions qui permettent de répondre efficacement aux besoins complexes des personnes affectées par les MTN dans leur contexte national ou local et, à terme, de faire de l'action contre les MTN un vecteur de renforcement des systèmes de santé ;
- progresser dans la mise en place de programmes éducatifs complets sur la prévention, le traitement et le contrôle des MTN pour tous les cycles de formation à travers le monde, en nous attachant à renforcer les capacités et l'excellence du personnel de santé et de recherche et à créer un environnement propice à la coopération internationale permettant d'attirer et d'assembler une masse critique de professionnels travaillant dans les pays d'endémie ;
- plaider en faveur d'une augmentation des dépenses publiques et privées (proportionnelle au PIB) allouées à recherche-développement dans le domaine de la santé, et des dépenses nationales de santé (pour l'innovation et le renforcement des capacités de recherche), conformément aux ODD ;
- soutenir, dans tous les secteurs, le développement de mécanismes robustes de suivi et d'évaluation qui permettent de mesurer l'impact des actions menées pour contrôler, éliminer et éradiquer les MTN.

En tant que représentants de la jeunesse

Nous nous engageons à :

- utiliser notre voix pour impliquer, responsabiliser et soutenir les communautés de jeunes et les leaders de la jeunesse— y compris les jeunes handicapés – dans la réalisation de la feuille de route 2021-2030 de l'OMS pour les MTN, garantissant ainsi que les jeunes ne sont pas laissés de côté dans la lutte contre les MTN ;
- mettre notre créativité, notre énergie, notre sens de l'innovation, notre aptitude à utiliser les nouvelles technologies, notre réflexion ainsi que notre talent au service de la lutte contre

Confidentiel

ces maladies ;

- mobiliser et à soutenir les organes de décision internationaux, régionaux et locaux dans les activités de plaidoyer et dans la mise en œuvre de la feuille de route 2021-2030 de l'OMS pour les MTN ;
- promouvoir et à adopter de bonnes pratiques de santé qui permettent d'éviter les MTN et qui favorisent la santé mentale et le bien-être.